

# COMITÉ SYNDICAL

## Mardi 26 mai 2026

## Ordre du jour :

**Rapport n°1** : Installation du Comité syndical

**Rapport n°2** : Fonctionnement du Comité syndical

**Rapport n°3** : Représentation dans les organismes extérieurs

## Questions diverses

- Renouvellement des représentants du SM SCoT à la CDNPS
- État d'avancement de la procédure de révision – rédaction des pièces - Calendrier

# Rapport n°1

## Installation du comité syndical

## Durée du mandat :

La représentation au comité syndical du SCoT correspond à la durée des mandats communaux et intercommunaux, soit 6 ans

**Aucune indemnité** versé pour les membres

**Composition de l'assemblée :** 23 membres

### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND BELFORT (GBCA) -- 13 délégués titulaires (et 13 suppléants)

Titulaires	Suppléants
BAILLIF·Marie-Josée	BARLOGIS·Pierre
BESANÇON·Thierry	BEKHEIRA·Michel
BIRRER·Christian	BURGER·Alain
BRUN·Michaël	CHALLANT·Philippe
CARLES·Pierre	FLUCKIGER·Stéphane
FAUDOT·Bastien	FRANÇOIS·Hubert
GUERRE-GENTON·Bernard	GAUMEZ·Pascal
HERZOG·Jean-Marie	GUYOD·Stéphane
LAUQUIN·Roger	JACQUEMIN·Roland
MOUGIN·Jean-Claude	KNEIP·Tony
PATTE·Thierry	PAYROU·Gérard
SALOMON·Alain	PLUMELEUR·Julien
SOUSTELLE·Christophe	SEGURA·Isabelle

COMMUNAUTÉ-DE-COMMUNES-DU-SUD-TERRITOIRE-(CCST)--6-délégués-titulaires-(et-6-suppléants)

Titulaires	Suppléants
DINET-Monique GARNIER-Philippe JANIAUD-LARCHER-Sandrine RAYOT-Christian TALON-Jean-Michel THEVENEAU-Sébastien	BIETRY-Thomas CERAUDO-Jonathan KLEIBER-André PELLETIER-Jean-Marc SCHIGAND-Cyprien STOJANOVIC-Kristina

COMMUNAUTÉ-DE-COMMUNES-DES-VOSGES-DU-SUD-(CCVS)--4-délégués-titulaires-(et-4-suppléants)

Titulaires	Suppléants
CANAL-Christian GUIGON-Patrice HUGARD-Jean-Marie LACREUSE-Philippe	CODDET-Christian NAWROT-Armand VALLVERDU-Didier ZIEGLER-Arnaud

Les titulaires n'ont pas de suppléant attitrés en particulier

## Historique sur la création du syndicat mixte (SM) du SCoT

- ❑ **Création** par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2001  
Objet : SM en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du SCoT
- ❑ **Périmètre** : Territoire de Belfort
- ❑ **Siège** : Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
- ❑ **Durée** du SM : illimitée
- ❑ Un **syndicat mixte fermé** depuis 2012
- ❑ **Évolution des membres** suite à la sortie du Département et à la fusion des intercommunalités

### Clé de répartition financière

- ❑ 13/23<sup>ème</sup> pour GBCA
- ❑ 6/23<sup>ème</sup> pour la CCST
- ❑ 4/23<sup>ème</sup> pour la CCVS

# Rapport n°2

## Fonctionnement du Syndicat mixte

Le SM se réunit au moins une fois par an

Le SM désigne en son sein un bureau. Il vous est donc proposé de désigner :

- un (e)président(e)
- Un (e)vice-président(e) ou plusieurs.

### **Missions du président :**

- Prépare et exécute les délibération du SM
- Est chargé de son administration.
- Est l'ordonnateur des dépenses du SM
- Prescrit l'exécution de ses recettes
- Représente le CS en justice
- Fait le bilan des activités
- Expose le programme de travail
- Rend compte de la gestion financière et du suivi budgétaire.

**Mission du bureau** : assure la gestion du syndicat dans les limites des délégations consenties par le comité

### **Missions du comité syndical :**

- Vote du budget
- Approbation du compte financier unique (CFU),...

# Le budget primitif 2026 du Syndicat Mixte du SCoT

## 1- Dépenses de fonctionnement :

<u>6064 Fournitures de bureau</u>	500,00 €
<u>6231 Annonce et insertions</u>	0.00 €
<u>6236 Catalogue et imprimé</u>	
Frais repro AUTB	0.00 €
<u>611 Certificat électronique plateforme Actes</u>	306,00€
<u>6281 Adhésion Syndicat des SCoT</u>	1 600,00 €
<u>6574 Subvention de fonctionnement aux associations</u>	
Assistance administrative AUTB	35 000,00 €
Étude SCoT	59°458,00 €
<u>617 Réalisation d'études environnementales</u>	
Mise à jour Trame verte	20 000,00€
Expertises de zones humides	35 000,00 €
<u>6218 Personnel extérieur divers</u>	
Assistance comptable Bavilliers	2.210,00 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>154 074,00 €</b>

## 2- Les recettes de fonctionnement :

002 Excédent reporté 2025	35 697,00 €
7461 Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	24 000,00 €
74748 Participation groupements de collectivités	94 377,00€
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>154 074,00€</b>

### RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS AU SCoT 2026

COLLECTIVITÉS	Règle de répartition X/23 <sup>e</sup>	Contributions 2026
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	13/23	53 343,52 €
C.C. du Sud Territoire	6/23	24 620,09 €
C.C. des Vosges du sud	4/23	16 413,39 €
<b>TOTAL</b>		<b>94 377,00 €</b>

# L'activité du Syndicat Mixte du SCoT

- Le SMSCoT ne dispose pas de structure propre pour son fonctionnement. En conséquence il ne présente pas de charges de personnel ni de tableau d'effectif.
- Le fonctionnement du SMSCoT est assuré par convention avec l'AUTB pour ce qui est de la gestion technique et administrative, et avec la commune de Bavilliers pour ce qui est de l'administration financière.
- Le SMSCoT n'a pas recours à l'emprunt et n'a pas d'engagement pluriannuel relatif à de l'investissement.
  
- Avis sur les documents d'urbanisme
- La révision du SCoT
- La participation dans les différentes instances
- La compatibilité du SCoT avec les documents supérieurs et autres (SRADDET, PLH, PCAET, etc...)

# Rapport n°3

## Représentation du SM SCoT dans les organismes extérieurs

**La CDPENAF** est présidée par le préfet, qui peut se faire représenter par le Directeur Départemental des Territoires ou l'un de ses collaborateurs.

Le président du SMSCoT ou son représentant siège à cette commission aux côtés notamment du président du Conseil Départemental, du président de la Chambre d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort, et des autres représentants du monde agricole, forestier, des chasseurs, de la LPO et autres associations de défense de l'environnement, etc...

### Rôle

La CDPENAF peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole, et elle doit être obligatoirement consultée sur certaines procédures (SCoT, PLU, carte communale) et autorisations d'urbanisme.

La loi exige également un avis systématique de la CDPENAF sur les STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées).

La CDPENAF donne des avis simples ou conformes selon les cas. Elle se réunit environ tous les deux mois (selon les sujets).

## La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Territoire de Belfort (CDNPS)

Cette commission concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Elle se compose de cinq formations spécialisées :

- La formation des carrières,
- Des sites et paysages,
- De la faune sauvage captive,
- De la publicité
- Et de la nature.

## La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Territoire de Belfort (CDNPS)

Formation « sites et paysages » - **4<sup>ème</sup> collègue** « personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement » :

- Un titulaire
- Un suppléant

Formations « publicité » et « carrières » - **3<sup>ème</sup> collègue** « personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie » :

- Un titulaire
- Un suppléant

# La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Elle délivre les autorisations d'exploitation commerciale. Le secrétariat est assuré par les services de la préfecture de département.

La CDAC est composée de :

- 7 élus locaux, dont le maire de la commune d'implantation ;
- 4 personnalités qualifiées en matière de consommation et de protection des consommateurs, de développement durable et d'aménagement du territoire ;
- 3 personnalités qualifiées représentant le tissu économique, désignées par les 3 chambres consulaires.

Le président du SM SCoT appartient au collège des 7 élus.

Il ne peut se faire représenter par un élu de la commune d'implantation, ni par un élu de la commune la plus peuplée de l'arrondissement.

# Questions diverses

# Révision du SCoT

## Projet d'aménagement stratégique (PAS)

### Les principales orientations du projet

**Merci pour votre présence et  
votre attention**